

Grenoble : grève à l'ADPA

Les salariées de l'ADPA, (Association d'aide à domicile des personnes âgées) à l'appel de la CGT, sont en grève depuis lundi 26 mars pour protester contre la remise en cause de leurs acquis. Environ 200 grévistes, venues de tout le sud du département de l'Isère et de l'agglomération grenobloise, se sont retrouvés les premiers jours devant le siège de l'ADPA à Échirolles puis devant le Conseil général et la mairie de Grenoble, principaux financeurs de l'association.

Ces travailleuses assurent quotidiennement un service d'aide à domicile ou des soins auprès des personnes âgées ou handicapées. Les salaires sont au minimum, avec des temps partiels imposés, des horaires décalés, parfois le week-end, et des trajets à rallonge mal remboursés. Selon le bilan social de l'année 2010, le salaire moyen à l'ADPA s'élève à 850 euros par mois. Un certain nombre de salariées sont obligées de fréquenter les Restos du cœur. Quant aux loisirs, on n'en parle même pas !

Et comme si cela était encore trop, la convention collective nationale a été revue à la baisse avec la signature complice de deux syndicats, CFDT et UNSA.

En Isère, la direction de l'ADPA s'est précipitée pour appliquer les nouvelles mesures : suppression de la majoration des heures de nuit à 25 %, suppression de trois jours de congés fractionnement, de la récupération des jours fériés, du jour pour déménagement, de l'heure attribuée par semaine pour organiser la continuité du travail, diminution des heures d'information, retrait de la prime « médaille du travail » et application de trois jours de carence maladie pour le personnel administratif, soignant et encadrant, comme cela se fait déjà pour les aides à domicile.

Lundi soir 2 avril, après une semaine de grève, le Conseil d'administration se réunissait enfin, sous la pression des grévistes. Il annonçait un recul partiel avec le maintien du paiement des heures de nuit à 25 % et des récupérations pour jours fériés. Les grévistes, qui ont attendu la réponse au-dehors jusqu'à 20 heures, ont pu sentir avec quel mépris elles étaient traitées. Sur les vingt représentants des communes au Conseil d'administration -- dont bon nombre sont de gauche -- un seul a voté contre l'application de ces sales mesures et deux se sont abstenus.

Même si le nombre de grévistes avait diminué, la lutte continuait mardi 3 avril avec un rassemblement devant l'ARS, Agence régionale de santé, qui finance la partie soins à domicile.

Correspondant LO

ADPA Grenoble : la lutte a payé

Après dix-sept jours de grève, du 26 mars au 12 avril, les salariées de l'ADPA (Association d'aide à domicile des personnes âgées) du sud de l'Isère ont repris le travail, après avoir fait reculer leurs employeurs, en particulier le Conseil général, principal financeur de l'association.

En effet ce dernier comptait imposer la nouvelle convention collective, qui remet en cause les maigres acquis de ces travailleuses qui assurent quotidiennement un service d'aide à domicile et de soins auprès des personnes âgées ou handicapées. Les salaires sont au minimum, avec des temps partiels imposés, des horaires décalés, parfois le week-end, et des trajets à rallonge mal remboursés.

Une centaine de grévistes -- deux cents la première semaine -- déterminées et actives ont tenu bon, face à des élus sourds à leurs revendications, qui ressassaient la nécessité des sacrifices face à la crise et la baisse des budgets de l'État.

Il est vrai que celui-ci est le premier responsable de l'austérité imposée aux collectivités locales. Mais que dire d'un Conseil général qui applique sans broncher ces directives et sait par contre se montrer attentif et généreux avec les patrons de l'Isère, à qui il a accordé et accorde encore des subventions par millions d'euros ?

Reçues à la fin du mouvement par André Vallini, sénateur socialiste et président du Conseil général, les grévistes ont obtenu le maintien de la majoration des heures de nuit à 25 %, de la récupération des jours fériés, des trois jours de fractionnement transformés en jours pour pénibilité et, fait nouveau, l'extension de cette mesure aux 14 autres associations d'aide à domicile du département. Seul le retrait de l'application de trois jours de carence maladie pour le personnel administratif, soignant et encadrant, n'a pas pu être obtenu.

Face au mépris de l'État mais aussi de certains élus de gauche, ces travailleuses ont su se faire respecter. Un exemple à suivre.

Correspondant LO